

Politique

D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ

**ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES**



VILLE DE
**NOTRE-DAME-
DES-PRAIRIES**

Égalité et parité



MOT DU MAIRE

L'adoption d'une Politique d'égalité et de parité par le conseil municipal non seulement vise à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens et de répondre adéquatement aux besoins de toutes et de tous, mais aussi d'exprimer notre engagement envers les femmes en politique et auprès de celles au cœur de l'administration municipale.

Cette démarche essentielle est un reflet de nos valeurs collectives profondes. Elle permet à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de se développer et d'évoluer de manière égalitaire et équitable. En reconnaissant cet état de fait, nous passons de la parole aux actes afin de laisser place à un milieu de vie qui prône l'épanouissement de sa population dans son entièreté. Aujourd'hui, le conseil municipal est fier de dévoiler sa vision, laquelle considère ses citoyennes et ses citoyens à parts égales dans son projet de société.

Alain Larue

MAIRE



MOT DE LA CONSEILLÈRE

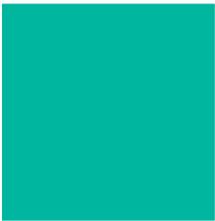
Ce mandat confié à la Commission de la famille et de la communauté de mettre en place et développer une Politique de parité et d'égalité entre les femmes et les hommes nous a permis, suite aux initiatives prises depuis plusieurs années par la Ville, de constater sa propre situation.

Il va donc de soi d'exprimer avec cette Politique des objectifs et des actions qui concrétisent la volonté du conseil. C'est pourquoi nous avons adressé avec grand plaisir nos recommandations afin d'établir les bases de cet engagement. Je tiens à remercier mon collègue, monsieur Régis Soucy, conseiller municipal, pour tout le travail accompli dans ce dossier.

Marie-Christine Laroche

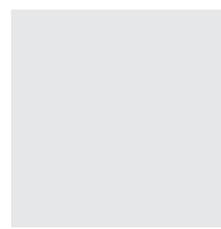
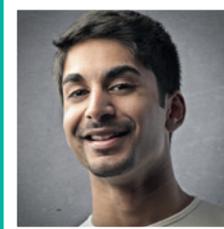
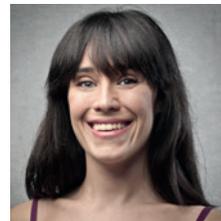
CONSEILLÈRE

Responsable des questions familiales

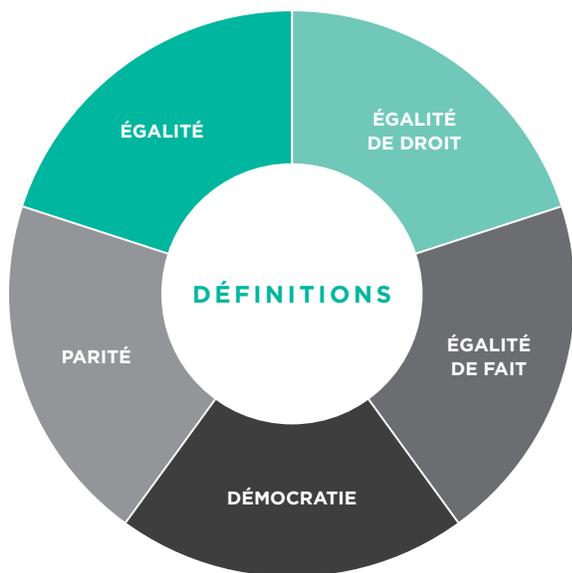


DÉFINITIONS

Les définitions suivantes ont été puisées à même le *Guide pratique à l'intention des municipalités et des instances décisionnelles qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre des politiques de parité* de la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, lequel est intitulé LA PARITÉ, J'Y GAGNE!



Définitions



D É M O C R A T I E

La démocratie assure l'égale participation des membres d'une collectivité au processus de décision qui établira les moyens par lesquels la communauté sera en mesure de se développer.

P A R I T É

La parité, c'est l'égalité numérique dans la représentation au sein des institutions politiques et des instances décisionnelles qui favorise un égal partage de la prise de décisions et des responsabilités par les femmes et les hommes.

É G A L I T É

L'égalité signifie l'égale visibilité, l'autonomie, la responsabilité et la participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée.

É G A L I T É D E D R O I T

L'égalité de droit interdit toutes discriminations fondées sur les sexes sur le plan juridique (lois, politiques, chartes, etc.)

É G A L I T É D E F A I T

L'égalité de fait complète l'égalité de droit en cherchant à réaliser, au-delà des lois, l'égalité réelle dans la société.

Définitions

CONTEXTE

Contexte d'intervention des différentes instances gouvernementales :

En 2006, le gouvernement du Québec a lancé une nouvelle politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Cette politique confirme l'importance de mettre à contribution les partenaires régionaux et locaux tant dans la promotion que dans la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes.

En 2008, l'adoption de l'amendement apporté au préambule de la Charte des droits et libertés de la personne consacre l'égalité entre les femmes et les hommes comme une valeur phare de la société québécoise.

En 2014, la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière lançait son Guide pratique à l'intention des municipalités et des instances décisionnelles qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre des politiques de parité.

En 2016, c'est au tour de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies d'exprimer sa volonté et son engagement à adhérer aux principes d'égalité et de parité hommes/femmes dans toutes les sphères de l'activité humaine, autant dans la vie politique, sociale, économique que culturelle.

L'égalité et la parité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. L'égalité de droit signifie qu'en regard des lois et des politiques, les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et possibilités dans toutes les sphères de leur vie.

Malgré les acquis, il y a encore du chemin à parcourir et il faut travailler chaque jour à améliorer la place faite aux femmes. Il est donc important d'établir des balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers une égalité et une parité réelle entre les femmes et les hommes. Une telle politique témoigne de notre volonté de progresser sur la voie de l'égalité et de la parité et de favoriser le changement.

OBJECTIFS

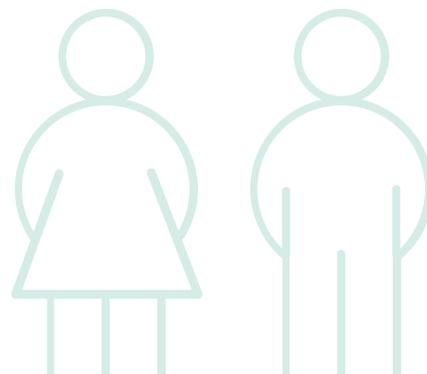
Notre démarche vise à favoriser les valeurs suivantes :

- Justice sociale
- Démocratie
- Diversité des points de vue
- Solidarité
- Respect des différences
- Participation citoyenne
- Concertation

AXES D'INTERVENTION

Parmi les axes à considérer, notons :

- Le nombre de femmes dans les postes électifs et décisionnels
- La conciliation travail-famille-étude-engagement
- Le rôle décisionnel et les besoins des femmes dans l'aménagement du territoire
- L'intégration et le maintien des femmes dans les métiers traditionnellement masculins
- L'analyse différenciée selon les sexes





PORTRAIT DE LA VILLE

Voici quelques éléments du portrait socio-économique de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies tiré de Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.

POPULATION TOTALE : 8 870

 4 180 hommes
 4 690 femmes

Population âgée entre 0 à 14 ans: 13,6%

 575 hommes
 640 femmes

Population âgée entre 15 et 64 ans: 66,8%

 3 135 hommes
 3 375 femmes

Population âgée de 65 ans et plus: 19,6%

 770 hommes
 970 femmes

Âge médian de la population:

 Hommes: 46,2
 Femmes: 48,2

Nombre de familles monoparentales: 415

Familles monoparentales dirigées par:

 Un homme: 120
 Une femme: 295

Revenu médian en 2010: 42 551\$

 Hommes: 49 524 \$
 Femmes: 36 446 \$

Personnes bénéficiant de l'assurance-emploi: 285

 170 hommes
 115 femmes

À titre indicatif, voici la place occupée en avril 2015 par les femmes et les hommes dans les différents organismes:

ORGANISMES	FEMMES	HOMMES
Conseil municipal	3	4
Conseil d'établissement (École des Prairies)	16	2
Comité consultatif d'urbanisme	2	4
Comité consultatif en loisirs	5	2
Comité consultatif du développement culturel	5	2
Comité consultatif en environnement	5	3
Comité Municipalité Amie des aînés	4	3
CA de la Maison des Jeunes	4	1
CA du CPE des Prairies	7	0
Comité Partage N.D.P.	6	0
Comité Saint-Vincent-de-Paul	1	4
Club Le Bel Âge	5	3
CA de la bibliothèque municipale	4	0
CA des Scouts N.D.P.	5	5
Animateurs des Scouts N.D.P.	12	9
TOTAL	84	42

À titre indicatif, voici la répartition sexuée des emplois municipaux:

TYPE D'EMPLOI	FEMMES	HOMMES
Cadres	5	5
Cols blancs	7	3
Cols bleus	0	7
TOTAL	12	15

Portrait

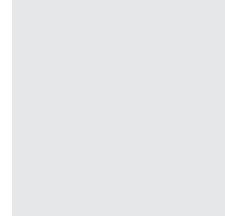
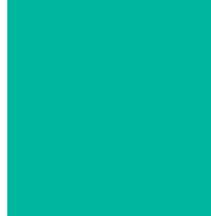
LA PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR DANS LANAUDIÈRE

Selon les dernières données publiques rendues disponibles en janvier 2015 pour la région de Lanaudière, les femmes représentaient plus de 40 % des éluEs dans les conseils d'administration suivants:

- Chambre des communes
- Centraide Lanaudière
- Les deux Centres de santé et services sociaux (CSSS)
- Culture Lanaudière
- Commission scolaire des Affluents et des Samares
- Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière
- Tourisme Lanaudière
- Table régionale des aînés de Lanaudière
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
- Cégep régional de Lanaudière

En revanche, certaines instances se situent en dessous de 40 % de femmes élues:

▪ Assemblée nationale	14,3 %
▪ Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière	29,16 %
▪ Conseil régional de l'environnement	35,7 %
▪ Mairessees au sein des conseils municipaux	13,8 %
▪ Conseillères municipales	30,1 %
▪ Sociétés d'aide au développement des collectivités	11,76 % à 36,36 %
▪ Centre local de développement de Joliette (appelé Corporation de développement économique de la MRC de Joliette depuis 2016)	16 %
▪ Conseil d'administration de la CRÉ Lanaudière (à la fin du mandat - le 21 avril 2015)	26 %





POLITIQUE D'ÉGALITÉ ET DE PARITÉ DE LA VILLE DE N.D.P.

En adoptant une Politique d'égalité et de parité, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité et d'une parité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités et mêmes possibilités) entre les femmes et les hommes de sa collectivité.



La Politique s'articule autour des champs de compétences suivants :

LA GOUVERNANCE

Conseil municipal, comités de travail, les décisions, les communications, etc...

- Sensibiliser les organismes à l'avantage d'une représentation paritaire
- Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes, afin de briser l'isolement et de renforcer le sentiment d'appartenance
- Viser la parité sur toutes les instances de consultation et de décision, notamment au sein du conseil municipal
- Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes

LA VILLE EN TANT QU'EMPLOYEUR

- Assurer l'intégration du principe de l'égalité, de la parité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la Ville
- Définir des critères d'embauche sans discrimination
- Favoriser la conciliation famille-travail-étude et l'implication sociale

LES SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE

- Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures



LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à :

- Sensibiliser les organismes et la population aux avantages d'une culture de l'égalité et de la parité dans la vie de la communauté et intégrer le principe de l'égalité et de la parité à l'intérieur des différentes politiques (politique familiale, politique culturelle, politique environnementale, politique Municipalité amie des aînés, etc.)
- Diffuser la nouvelle Politique de parité et l'engagement de la Ville envers une meilleure représentation hommes/femmes
- Reconnaître la Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière et collaborer avec elle pour les questions reliées à l'égalité, à la parité et aux conditions de vie des femmes
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour l'égalité et la parité hommes/femmes
- Allouer les ressources nécessaires pour la mise en œuvre et l'évaluation de la politique
- Privilégier la cueillette de données sexuées afin de pouvoir procéder à une analyse différenciée selon les sexes (ADS) et pour mesurer l'impact des décisions à prendre ou déjà prises
- Sensibiliser le personnel aux principes de la féminisation des textes et de l'utilisation de mots ne variant pas selon le genre (ex: collègue) afin d'être plus inclusif dans les communications

CONCLUSION

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies est déjà sensibilisée à la question de l'égalité et de la parité et elle continuera à promouvoir l'intégration des femmes dans le milieu municipal. Elle est à l'écoute et répond aux besoins des citoyennes et citoyens par le biais de différentes politiques déjà mises en place :

- Politique familiale
- Politique Municipalité amie des aînés
- Politique culturelle
- Politique environnementale

Afin d'assurer le succès de la Politique d'égalité et de parité, trois principes seront mis de l'avant :

1	Volonté commune d'agir
2	Adhésion des organismes et de la population à la Politique d'égalité et de parité
3	Communication efficace

La parité hommes/femmes est un déclencheur pour aspirer à une société véritablement équitable et égalitaire.

Elle nous permettra d'assurer une plus grande diversité d'expériences, d'idées et de compétences à mettre au service des Prairiquoises et Prairiquois.

Conclusion

PLAN D'ACTION

AU SEIN DE LA GOUVERNANCE

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS
Sensibiliser les organismes à l'avantage d'une représentation paritaire.	Solliciter de nouveaux réseaux et interpeler des futures candidates en vue de préparer la relève.	La parité
Favoriser la participation citoyenne, tant des femmes que des hommes, afin de briser l'isolement et de renforcer le sentiment d'appartenance.	Favoriser l'implantation de structures d'accueil pour les enfants durant les rencontres. Adapter les horaires de rencontre	Une meilleure participation citoyenne.
Viser la parité sur toutes les instances de consultation et de décision, notamment au sein du conseil municipal.	Déléguer des femmes sur les différents comités et dans les représentations. Adopter le principe d'alternance homme/femme pour les postes de présidence et de co-présidence, de pro-maire, etc...	Présence des femmes dans les postes de leadership.
Favoriser l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes.	Encourager la participation des femmes aux activités du Réseau des femmes élues de Lanaudière.	Augmentation de la participation des femmes aux activités du réseau.

LA MUNICIPALITÉ EN TANT QU'EMPLOYEUR

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS
Assurer l'intégration du principe de l'égalité, de la parité et de l'équité aux pratiques de gestion des ressources humaines de la Ville.	<p>Offrir des emplois qui s'adressent aux femmes et aux hommes.</p> <p>Attribuer des dossiers en fonction des forces de chacunE.</p>	Une meilleure répartition homme/femme dans le personnel.
Définir des critères d'embauche sans discrimination.	Adopter des règles d'éthique pour faire face aux comportements sexistes.	—
Favoriser la conciliation famille-travail-étude et l'implication sociale.	Adopter des mesures de conciliation travail-famille-études.	—

LES SERVICES OFFERTS PAR LA VILLE

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	MOYENS	INDICATEURS
Tenir compte des réalités et des différences entre les femmes et les hommes dans l'offre de services, de programmes et de mesures.	Élaborer des outils statistiques sexués pour mieux connaître les personnes qui utilisent les services et les activités.	Meilleure connaissance de la population.

ADOPTION

ADOPTION

Nous, du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies,

- Souhaitons contribuer au développement de notre communauté et de celle de la région de Lanaudière dans un contexte égalitaire tant pour les femmes que pour les hommes;
- Proclamons notre volonté de poursuivre nos efforts pour adhérer à des principes d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes au sein de notre organisation;
- Adoptons la présente Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

Sera adoptée à la séance du 18 avril 2016.

RÉFÉRENCES

Bulletin d'information « Ensemble pour une réelle égalité », Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, Mars 2015

« Guide pratique à l'intention des municipalités et des instances décisionnelles qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre des politiques de parité », Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière, Novembre 2014

Bulletin « L'égalité au cœur des municipalités », Secrétariat à la condition féminine

T 450 759-7741 |  Ville de Notre-Dame-des-Prairies
www.notredamedesprairies.com | prairies@notredamedesprairies.com

